

Département de la Corrèze

Canton d'ARGENTAT

Commune d'ALTILLAC

DECISIONS DU MAIRE

2024.02

Dans le cadre des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégué au Maire par délibération n°47.2020 du 13 novembre 2020, Monsieur Denis PINSAC, Maire, a pris les décisions suivantes :

Du 27 janvier au 09 février 2024.

Arrêté n°12.2024 en date du 07 février 2024 portant sur l'encaissement d'un chèque SAUR SAS d'un montant de 302.00 €uros suite au relevé du compteur d'eau du local camping/foot et du trop-perçu sur facture estimative.

Le Maire,
Denis PINSAC.

